



AVIS DE CONVOCATION ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES

AVIS EST DONNÉ par les présentes qu'une Assemblée EXTRAORDINAIRE des membres de la CCI Française au Canada (la « CCIFC ») aura lieu chez Langlois avocats, S.E.N.C.R.L., au 1250, Boul. René-Lévesque ouest, 20^e étage, Montréal, Québec, H3B 4W8, le 17 juillet 2017, à 11h30 heure locale, pour les fins suivantes :

1. Compléter la transition des statuts de la CCI Française au Canada en vertu de la nouvelle *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* et à cette fin :
 - a) approuver que les règlements actuels soient abrogés et remplacés en conformité avec la nouvelle loi lors d'une assemblée générale des membres; et
 - b) autoriser des représentants désignés de la CCIFC à poser tout geste nécessaire ou souhaitable pour compléter cette transition.

En conformité avec les dispositions de la loi, veuillez trouver, ci-après, le texte des résolutions qui seront soumises à l'assemblée :

RÉSOLUTION EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES

Prorogation de la corporation en vertu des dispositions de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

ATTENDU QUE la corporation a été constituée en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* par lettres patentes en date du 5 juillet 1933;

ATTENDU QUE la corporation a été prorogée sous le régime de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* (Loi BNL), conformément à l'article 297 de cette même Loi en date du 30 septembre 2014;

ATTENDU QUE dans le but de compléter la prorogation, de nouveaux règlements doivent être approuvés et ratifiés;

IL EST RÉSOLU:

1. **DE PRENDRE ACTE** de l'abrogation des règlements administratifs actuels;
2. **D'APPROUVER** et **RATIFIER** les nouveaux règlements administratifs, tels qu'adoptés par le conseil d'administration de la CCIFC, pour avoir effet immédiatement; et
3. **D'AUTORISER** tout dirigeant ou administrateur de la corporation à signer tout document et à poser tout geste nécessaire ou utile afin de donner plein et entier effet à la présente résolution.

AVIS IMPORTANT

Les membres qui seront dans l'impossibilité d'assister personnellement à cette assemblée sont priées de bien vouloir remplir, signer et dater la procuration ci-jointe et la retourner, au plus tard le 14 juillet 2017, par :

- Télécopieur au (514) 289-9594 à l'attention de Mme Véronique Loiseau.

Seuls les membres en règle et dûment présents en personne ou dûment autorisés à être représentés par procuration auront droit de vote à l'Assemblée.

Signé à Montréal, ce 22 juin 2017.

AU NOM DU CONSEIL DE LA CCI FRANÇAISE AU CANADA

Par :



William D. Hart, Président de CCIFC

PROCURATION GÉNÉRALE DE VOTER
ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

Je, soussigné(e), _____, membre en règle de la CCI Française au Canada nomme par la présente, Madame Véronique Loiseau, Directrice Générale comme mon fondé de pouvoir, pour assister à l'Assemblée EXTRAORDINAIRE des membres qui se tiendra le 17 juillet 2017 chez Langlois avocats, S.E.N.C.R.L., au 1250, Boul. René-Lévesque ouest, 20^e étage, Montréal, Québec, H3B 4W8, et exercer mon droit de vote.

Donnée ce ____ jour du mois de juillet 2017.

Par:

(Nom et prénom en lettres moulées)

(Signature)

AVIS IMPORTANT

Les membres qui seront dans l'impossibilité d'assister personnellement à cette assemblée sont priées de bien vouloir remplir, signer et dater la procuration ci-jointe et la retourner, au plus tard le 14 juillet 2017 à 17h par :

- Télécopieur au (514) 289-9594 à l'attention de Mme Véronique Loiseau